

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Organisation du débat sur les orientations générales du budget 2019

Mesdames, Messieurs,

Par application de dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables au SyMPaC.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel ; des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.»

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SyMPaC ;
- d'apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière ;
- de s'exprimer sur le maintien de la cotisation des EPCI membres à 1,70 € par habitant.

Je vous ai adressé un rapport présentant le cadre budgétaire 2019, les perspectives économiques, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

A l'issue de cette présentation un débat vient d'être organisé. Je Vous propose, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2019.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 12 mars 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 12 mars 2019

Le Président du SyMPaC

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2019

Le huit mars de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-six février deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Étaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Christian SALVARY (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Étaient excusés :

MM. Guy ALLEMAND, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), René LOTTE (pouvoir Mme DENIELE), Pascal PESTRE (pouvoir Mr LELIEVRE), Henri-Christian SEREDNICKI (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Julien RENAULT, Patrick WAY (pouvoir Mr MAJEWICZ), Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. François LE GALL (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (pouvoir Mme CHEVALIER), Fabrice PONTHEU, Jean-Luc MAROT (pouvoir Mr PREVOST), Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr DEMILLY), Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Étaient Absents :

M. Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).